Afriland Firs	Bank .
Payez contre ce chèque non-endessable sauf au Pay against this cheque non-endessable except for the control of	or of it drune banque ou d'un établissament financier of al bank or a branchial institution CONTINE XAF 99500 FCFA
Payable au/in Cameroun	Majorifack Cycille yamis 10 A2LOA 2024
Yaounde-Biyem-Assi 11834 YAOUNDE Tél (237)222 31 85 81	10005 00024 04890291002 95 KIAMA SA BP 15 709 YAOUNDE YAOUNDE
Chèque n° 8935747	

#8935545#4600550002440469029460295±

Bien head

CONTRAT DE SERVICE N°03/KIAMA/DG/DAAF/SCC/2023 RELATIF A LA REALISATION DE L'AUDIT DOCUMENTAIRE ET L'ELABORATION DES OUTILS DE GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES PHYSIQUES ET NUMERIQUES DU MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS.

OBJET DU CONTRAT: La réalisation de l'audit documentaire et l'élaboration des outils de gestion des documents et des archives physiques et numériques du Ministère du

DUREE DU CONTRAT : 01 mois

Le présent contrat est conclu entre KIAMA SA, BP : 15709 Yaoundé, Tel : (+237) 696 81 25 15 / 682 20 26 75, Fixe: (+237) 222 20 90 43, N°RCCM: RC/YAO/2016/B/224, N° CONTRIBUABLE: M031612491838P.Représenté par son Directeur, Monsieur MOLE HAMMA Fidel. Ci-après dénommée « LA SOCIETE » d'une part

Monsieur: SONFACK NGOUFACK CYRILLE YANNIS

Nationalité : Carnerounaise

CNI Nº + 118169033

Résidence habituelle : Yaoundé

Délivré le : 30/11/2015

Ci-après désigné « CONSULTANT » d'autre part.

ATTENDU QUE LA SOCIETE souhaite que LE CONSULTANT fournisse les services visés ci-après

ATTENDU QUE LE CONSULTANT accepte fournir lesdils services

PAR CES MOTIFS, LES PARTIES AU CONTRAT sont convenues de ce qui suit :

OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat de service a pour objet la réalisation de l'audit documentaire et l'élaboration des outils de gestion des documents et des archives physiques et numériques au Ministère du Tourisme et des Loisirs,

OBLIGATIONS DE KIAMA SA

KIAMA SA a pour obligations de : - Payer tous les honoraires du consultant

OBLIGATIONS DU CONSULTANT

LE CONSULTANT a pour obligations d'effectuer les activités suivantes :

- -Collecter les informations quantitatives et qualitatives auprès de tous les acteurs concernés ;
- Numériser les documents ;
- -Tri et indexation, mise en archive ;
- -Centraliser l'ensemble des documents quel que soit leur origine et leur format en un point unique ;
- -Harmoniser les processus afin de faciliter la gestion des documents ;
- Installer et gérer les outils informatiques ;
- -Déployer les procédures techniques ;
- Sécuriser le réseau et protéger les données ;
- -Rédiger et mettre à jour la documentation technique.

COUT DE LA PRESTATION ET MODALITES DE PAIEMENT

- Le montant total de la prestation s'élève à la somme de CINQ CENT MILLE FRANCS CFA (500 000 FCFA) repartie ainsi qu'il suit :
- 50 000 FCFA à la signature du contrat (Transport et Communication) ;
- 150 000 FCFA après 50% de réalisation des travaux :
- 350 000 FCFA un (01) mois après la réception provisoire des prestations.

Le présent contral est conclu pour une durée d'un (01) mois et prend effet à compter de la date de signature.

OBLIGATION DE RESERVE

LE CONSULTANT considérera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, documents, données ou concepts, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. Toutefois, LE CONSULTANT, ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des Moyens legitimes.

PROPRIETE DES DOCUMENTS ET DROITS

LA SOCIETE accepte que LE CONSULTANT puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre du présent contrat.

REGLEMENT DES LITIGES :

Une solution à l'amiable devra être recherchée par les parties pour tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent contrat. A défaut, le Tribunal de Première Instance de Yaoundé est compétent pour régler tout litige né entre les deux parties signalaires.

DISPOSITIONS DIVERSES

Le présent contrat ne crée entre les parties aucun lien de subordination, LE CONSUTANT demeurant libre et responsable du contenu de ses prestations. Fait à Yaoundé le 18/08/2023

LE CONSULTANT (Précédé de la mention "lu et approuvé"

Sonfach Ngoulfach le 18/08/2023

Pour LA SOCIETE, (Précédé de la mention "lu et approuvé")

Fidel MOLE HAMMA

Ingénieur de Conception

FACTURE No 11122023CYRILLE

DOIT: KIAMA SA

Nom: NGOUFACK CYRILLE YANNIS

Nationalité : Camerounaise CNI No : 118169033

No CNPS: 321-1121909-4

Montant à payer : 222 500 FCFA

Projet: AUDIT DOCUMENTAIRE ET ELABORATION DES OUTILS DE GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES PHYSIQUES ET NUMERIQUES AU MINTOUL

Réf	Activités		P.T HT
01	 Collecter les données; Configurer le serveur Debian pour per seconde application; Installation et configuration d'Apache Installation et configuration de Postgradian d'archives (MAARCH RM); Création et configuration d'un utilisate Mise en marche des utilisateurs du sy (activation des utilisateurs MAARCH Mise à jour du workflow de courrier de Secrétariat Général; Intégration de MAARCH COURRIE MAARCH RM; Permettre aux applications moins séc Gmail pour l'activation des utilisateur réinitialiser les mots de passe oubliés Activer les bannettes et les actions co courrier et département. 	500 000 XAF	
5 ,5 % 27 500 FCFA			
1ere avance		100 000 FCFA	
2eme avance		150 000 FCFA	
	Net à percevoir LA PRESENTE FACTURE ARRETE A	222 500 FCFA LA SOMME CINQ CENT MILI	LE FCFA

Sonfack





Je ReConnais a voir recu un cheque de 2222500 (deux Cent Pringt de aux molle. Cing cent) pour L'audit documentaire aux Minitaril (Soide)

Sonfacok Cyrille

le 15/01/2024